

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

S M I C A

Immeuble Le Sérail
10 rue du Faubourg Lo Barri
12000 RODEZ

Séance : 10 septembre 2024

Numéro : 7

Objet : demande de participation

– Nauviale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix septembre,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 3 septembre 2024, se sont réunis à la salle de réunion de l'Immeuble le Sérail, 10 rue du Faubourg Lo Barri, 12000 RODEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.

8 membres présents, 6 membres représentés, 13 membres absents.

Membres présents : ARTUS Michel, BELIERES-AZEMAR Bernadette, BESSIERE Jean-Louis, CALVET Jean-Louis, FEYBESSE Colette, GALTIER Philippe, GRIMAL Jean-Louis, REYNES Jean-Michel

Membres représentés : ABADIE-ROQUES Valérie, BORIES André, CAYLA Florence, CONSTANS Anne-Marie, FERAL Marielle, SERIN Thierry

Membres absents : AYGALLENQ Roland, CALMELS Anne, DAVID Sébastien, DESCOTTE Gérard, GARDE Jacques, GRIMAL Pierre, MARTY Paul, MASBOU Jean-Pierre, PRESNE Christine, RECOULES Yannick, SOLIER Anne-Claire, TRANNOIS Eric, VIDAL Jean-François

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical que l'opportunité de suivre une formation sur un écran tactile s'est présentée après que la mairie de Nauviale a commandé ledit écran auprès du prestataire du nouveau marché matériel 2024 (passé par la Centrale d'achat du SMICA).

L'accord a été trouvé de partager les frais de la formation.

Aussi, dans la mesure où le SMICA a accepté de recevoir la facture, il convient de demander la participation de la commune de Nauviale à hauteur de 50% de la facture (soit 150 euros).

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

AUTORISE le Président à demander la participation de la commune de Nauviale à hauteur de 150 euros ;

MANDATE le Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL